

Annonces légales

Etudes de M^e Emile GODRON et Jules LEFRANÇO, avoués à Lille.

Département du Nord - Arrondissement de Lille.

VILLE DE LILLE Rue Nationale, N° 119

UNE GRANDE PROPRIÉTÉ

A usage de commerce et d'ateliers de construction de chaudronnerie,

Etendue sur 150 mètres 70 centimètres carrés de terrain et dépendances

A VENDRE

Sur licitation entre majeurs

L'adjudication aura lieu le Mercredi 19 Novembre 1884, onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de cette ville.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

DÉSIGNATION :

VILLE DE LILLE

Une grande propriété à usage de commerce, située à Lille, n° 119, rue Nationale, étendue sur 150 mètres 70 centimètres carrés de terrain composé de :

1° Premièrement, Une grande maison surmontée de quatre étages avec quatre fenêtres sur la rue, comprenant : un rez-de-chaussée, un grand magasin à usage de commerce, en suivant un laboratoire et porte de sortie sur le passage de la porte cochère.

2° Deuxièmement, une porte cochère avec passage, cour, bureau, atelier de chaudronnerie couvert, maison surmontée d'un étage et grenier avec atelier au rez-de-chaussée, escalier conduisant à l'étage, cour, caves.

3° Eau et réfrigérant l'avoué sousigné à Lille, le 31 octobre 1884.

4° M^e Jules LEFRANÇO, avoué co-liciteur, demeurant à Lille, rue de la Liberté, 91.

5° M^e Emile GODRON, avoué, demeurant à Lille, rue de la Liberté, 91.

6° M^e Courmont, notaire à Lille, rue Royale, 41, chargé de la liquidation.

7° M^e Emile GODRON, avoué, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé des formalités pour parvenir à la vente.

8° Fait et rédigé par l'avoué sousigné à Lille, le 31 octobre 1884.

9° Cette maison tient d'un côté à une propriété appartenant à M. Leleup-Havet, de l'autre côté à une propriété de M. Vanlefebvre et dans le fond à M.M. Jules Lefebvre et Vétrot-Rouzé.

10° Cette maison tient d'un côté à une propriété appartenant à M. Leleup-Havet, de l'autre côté à une propriété de M. Vanlefebvre et dans le fond à M.M. Jules Lefebvre et Vétrot-Rouzé.

11° Occupation. — La maison à usage de pharmacie, les 1er et 2e étages de cette maison sont loués à M. Schmitt, pharmacien, pour une durée de 25 ans, qui ont pris cours le 1er janvier 1881, moyennant un loyer annuel de 2,200 fr., pour la pharmacie et le laboratoire, 1,200 fr. pour le 1er étage, et de 600 fr. pour le 2e étage, ensemble 4,000 fr., ladite somme payable par semestre et d'avance, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

12° Le 2e étage est occupé par Madame veuve Baquet, au loyer annuel de 1,000 fr., et le 3e étage par Madame veuve Fournier, au loyer annuel de 800 fr., pour trois ans; ce loyer est payable par trimestre et d'avance.

13° Les ateliers, magasins, maison dans le fond et passage de porte cochère sont occupés par Madeleine Marie Dihan, Jean-Baptiste Dihan et Louis Fournier, chaudronniers à Lille, veuveurs.

14° MISE-A-PRIS : La mise-à-prix a été fixée par le jugement ci-dessus énoncé à la somme de 80,000 fr., et 50,000 fr. Pour extrait.

15° NOTA. — Aux termes du bail reçu par M^e Jules LEFRANÇO,

notaire à Lille, le 12 novembre 1880, enregistré, il a été stipulé qu'en cas de vente de la maison n° 119, rue Nationale, n° 119, dont partie est louée à M. Schmitt, pharmacien, les bailleurs donneront à la vente la préférence au dernier M. Schmitt aura pour se prononcer un jour si la mise en demeure est faite à son domicile.

16° Pasé et fait les bailleurs sont libérés de toutes obligations, et le présent acte est passé en présence de M. Schmitt, pharmacien, qui a déclaré qu'il n'a rien à révoquer aux termes de l'acte de vente.

17° Il a été convenu qu'un nouveau acte de vente sera passé au préjudice de celui-ci, et que le présent acte sera nul et non avenue.

18° Les membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

19° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

20° Frais à la charge de la masse, 3233

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 28 octobre 1884, à la charge de Mlle Clémence MO-NIÉ, modiste, à Lille.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 28 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

21° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

22° Frais à la charge de la masse, 3233

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Victor LEMAN, boulanger, à La Madeleine-lez-Lille, rue Jeanne-Maidotte.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

23° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

24° Frais à la charge de la masse, 3234

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

25° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

26° Frais à la charge de la masse, 3236

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

27° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

28° Frais à la charge de la masse, 3235

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

29° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

30° Frais à la charge de la masse, 3237

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

31° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

32° Frais à la charge de la masse, 3238

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

33° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

34° Frais à la charge de la masse, 3239

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

35° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

36° Frais à la charge de la masse, 3240

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

37° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

38° Frais à la charge de la masse, 3241

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

39° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

40° Frais à la charge de la masse, 3242

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

41° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

42° Frais à la charge de la masse, 3243

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 28 octobre 1884, à la charge de Mlle Clémence MO-NIÉ, modiste, à Lille.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 28 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

21° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

22° Frais à la charge de la masse, 3233

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Victor LEMAN, boulanger, à La Madeleine-lez-Lille, rue Jeanne-Maidotte.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

23° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

24° Frais à la charge de la masse, 3234

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

25° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

26° Frais à la charge de la masse, 3236

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

27° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

28° Frais à la charge de la masse, 3235

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

29° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

30° Frais à la charge de la masse, 3237

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

31° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

32° Frais à la charge de la masse, 3238

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

33° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

34° Frais à la charge de la masse, 3239

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

35° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

36° Frais à la charge de la masse, 3240

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

37° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

38° Frais à la charge de la masse, 3241

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

39° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

40° Frais à la charge de la masse, 3242

Tribunal de Commerce de Lille

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 31 octobre 1884, à la charge de M. Louis-Jeanne-Jean, boulanger, à Lille, rue de la Liberté, 91.

Le Tribunal déclare la suspension en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date du 31 octobre 1884 l'époque de la cessation des paiements. Nommé pour juge-commissaire de ladite faillite, M. G. Le Gavrian, l'un des membres du Tribunal, et pour syndic provisoire, M. L. Capon, comptable, à Lille, rue de Thionville, 14.

41° Dispense provisoirement la faillite du dépôt et de la garde au parsonne.

42° Frais à la charge de la masse, 3243

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M^e VALENDUQU, notaire à Lannoy.

FLERS, hameau du Breucq, 28 ARES 75 CENTIARES

DE

TERRAIN

appartenant à la commune de Flers

A VENDRE

POUR EN JOUIR DE SUITE

L'an 1884, le Lundi 10 Novembre, à trois heures de relevée, M^e VALENDUQU, notaire à Lannoy, procédera en la salle de la Mairie de Flers, à l'adjudication, sur extinction de feux, dudit bien.

S'adresser, pour tous renseignements, au M^e VALENDUQU, notaire, successeur de M^e Genevoise.

Etude de M^e PÉRAULT, notaire, 37, rue de l'Épicerie, Lille.

VILLE DE LILLE

Adjudication, le Lundi 24 Novembre, à trois heures, en l'étude, de :

BELLE MAISON DOUBLE avec jardin Rue d'Antin, n° 11

Mise-à-prix proposée : 20,000 francs, 3,102-3200

Immeubles à louer

Rue de Lannoy, 105

A LOUER présentement

S'adresser rue Pellart, 112. 7A16-31203

Ventes diverses.

VILLE DE ROUBAIX

Rue Bernard, 23

VENTE PUBLIQUE

Divers meubles, lits, literies, MACHINE A COUDRE

Tables, chaises, poêles

L'an 1884, le Samedi huit Novembre, neuf heures du matin, au lieu sus dit, M^e FIQUET, commissaire-priseur, à Roubaix, procédera à cette vente.

Au comptant et sans frais. 31202

Etude de M^e VALENDUQU, notaire à Lannoy.

LIERS-FRANCE

à la Papinerie

Le long de la drève de la Blancherie-Maison

Quatre-vingt-onze

BEAUX ORMES

propres aux charpentiers, menuisiers et charrois

A VENDRE

Par portions

L'an 1884, le Lundi 10 Novembre, à onze heures du matin, M^e VALENDUQU, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente de ces bois.

Ces bois moyennant caution. Transport facile. 00000

Etude de M^e Paul DUCROQU, notaire à Marœux.

LIERS-FRANCE

à la Papinerie